

Réunion du Conseil Municipal **du 4 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 27 octobre 2022.

Présents : Mmes Josiane DESGROISILLES, Régine DUPAYS, Corinne DROUHIN, Claude IMBERT ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Guy DEWAELE, Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Jean-Marie SEGADO.

Absents excusés : Mrs Matthias MANGANELLI (a donné pouvoir à Jean-Louis GONON,) Cyrille TOULOUSE (a donné pouvoir à Xavier LAVINA).

Secrétaire de séance : Mme Claude IMBERT.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **WPD : Avenant à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- **Achat d'un souffleur**

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

I - WPD : Avenant à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique

Délibération n° 51-2022

Annule et remplace la délibération n° 39-2022 du 2 septembre 2022.

Monsieur le Maire présente l'avenant à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique signé le 10 novembre 2017 et arrivant à terme le 31 mars 2023. L'avenant consiste à modifier l'article 3 « Durée de la promesse » en prolongeant de cinq années, soit jusqu'au 31 mars 2028.

Il est précisé également que la société Energie Armançon pourra prolonger unilatéralement la durée de la promesse de 3 années supplémentaires, par décision expresse portée à la connaissance du propriétaire au plus tard le 31 mars 2027.

- Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**
- **ACCEPTE** l'avenant n° 2 à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique et de constitution de servitudes,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

II - Achat d'un souffleur

Délibération n° 52-2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un souffleur. Monsieur Guy DEWAELE présente différents devis.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise BRUNE pour un montant HT de 689.23 €,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis.

III- Questions diverses

1/ Nouvelle activité « Plume d'Elle » : Madame Sarah TOSELLI, écrivain public propose ses services pour assister les administrés dans le cadre de la rédaction d'écrits de tous types. La Commune de NUIITS met à disposition la bibliothèque pour d'éventuelles rencontres.

DÉLIBÉRATIONS PRISES

51-2022 : WPD - Avenant à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique

52-2022 : Achat d'un souffleur

Séance levée à 21 heures 30.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		DEWAELE Guy	
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	Absent
DUPAYS Régine		TOULOUSE Cyrille	Absent
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
DROUHIN Corinne			